



## Admissions

### Inscriptions générales :

- L'inscription est enregistrée dans la mesure des places disponibles sur présentation de l'enfant, de son extrait d'état civil et du carnet de santé de l'enfant attestant que celui-ci a subi les vaccinations obligatoires pour son âge et qualifiant qu'il peut vivre en collectivité.
- Un dossier d'inscription, comprenant notamment un livret médical mentionnant les vaccinations obligatoires, est à remplir avec l'aide des parents par l'infirmière de la garderie et à tenir à jour.
  
- Se munir de:
  - 6 photos passeports
  - 1 photocopie du carnet de santé + coordonnées du pédiatre
  - 1 photocopie du fichier d'état civil personnel
  - 1 photocopie du fichier d'état familial
  - 1 certificat médical de bonne santé signé et daté par votre pédiatre

La Direction